













CAP LINGUISTIQUE



COURTE DURÉE Séjour de moins de 3 mois CONVENTION N° 920 741 - POLICE N°FRBSTA06030

BAGAGES : PERTE VOI OU DÉTÉRIORATION

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

BAGAGES : PERTE, VOL OU DETERIORATION	
Maximum par Assuré et par an	2 200 €
Limitation des objets de valeur	1 100 €
Franchise par dossier	_
Retard de bagages Franchise	180 € 24 heures
FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER	
Remboursement des frais réels sans franchise	1 000 000 €
En cas d'hospitalisation Franchise	_
Soins dentaires d'urgence consécutifs à un accident	440 € maximum par dent
Soins dentaires d'urgence	600 €
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite à accident ou maladie	30 € /Jour (à partir du 6ème jour, maximum 30 jours)
Frais de soins psychologiques et psychiatriques	400 €
Frais de soins rééducations, kinésithérapies, chiropracties	300 €
FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE	
Remboursement des frais consécutifs à une hospitalisation à l'étranger au cours d'un séjour à l'étranger (uniquement en France)	15 000 € pendant 30 jours
Franchise	_
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital Décès accidentel	10 000 €
Capital Invalidité totale ou partielle accidentelle	Jusqu'à 50 000 €
Barême européen	
Franchise relative en cas d'invalidité	_
Maximum garanti en cas de décès et d'invalidité accidentels collectifs	2 000 000 €

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

Tous dommages corporels, matériels, immatériels	4 500 000 € Maximum - Hors pays de domicile de l'assuré
Plafonné aux USA /CANADA	1 500 000 €
Intoxications alimentaires	1 500 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	450 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Franchise	150 €
ASSISTANCE / RAPATRIEMENT	
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Prise en charge des frais de prolongations de séjour de l'assuré	80€/jour - maximum 10 jours
Transport médical d'urgence	Frais réels
Rapatriement vers le domicile	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Accompagnement du défunt	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80€/jour- maximum 10 jours)
Retour Anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent	Billet Aller-Retour
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80 €/jour - max 10 jours)
INCIDENTS DE VOYAGE	
Avance de fonds	500 €
Assistance juridique	13 000 €
Avance sur caution pénale	7 500 €
Frais de recherche et de secours	5 000 €
Assistance Informations et aide à l'assuré Transmission de messages	Organisation du service
Assistance passeport, pièces d'identité	
Hors Assistance Transmission de messages Assistance passeport, pièces d'identité	Frais réels 150€

Remboursement de la partie du séjour non effectuée $5\ 000 \in$















CAP LINGUISTIQUE

LONGUE DURÉE Séjour entre 3 mois et 1 an CONVENTION N° 920 741 - POLICE N° FRBSTA06123

l e contrat Cap Linguistique longue durée prévoit la prise en charge des frais de grossesse



GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

BAGAGES : PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION	
Maximum par Assuré et par an	2 200 €
Limitation des objets de valeur	1 100 €
Franchise par dossier	_
Retard de bagages Franchise	180 € 24 heures
FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER	
Remboursement des frais réels sans franchise	1 000 000 €

En cas d'hospitalisation Franchise	_
Soins dentaires d'urgence consécutifs à un accident	440 € maximum par dent
Soins dentaires d'urgence	600 €
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite à accident ou maladie	30 € /Jour (à partir du 6ème jour, maximum 30 jours)
Frais de soins psychologiques et psychiatriques	400 €
Frais de soins rééducations, kinésithérapies,	300 €

chiropracties	
Prise en charge des frais de grossesse à l'étranger	A hauteur de 75% des frais réels
uniquement	8 000 € maximum
Franchise	25€

	MED		/ ENI	EDAN	LCE
FRAIS	IVIFI	IC AU)	K FIV	FRAI	VIC E
		, .,,			

Remboursement des frais consécutifs à une

hospitalisation à l'étranger au cours d'un séjour à l'étranger (uniquement en France)	15 000 € pendant 30 jours
Franchica	_

INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital Décès accidentel	10 000 €
Capital Invalidité totale ou partielle accidentelle	Jusqu'à 50 000 €
capital invalidite totale of particle decidentelle	74344 4 50 000 C
Barême européen	
Franchise relative en cas d'invalidité	_
Tranchise relative en cas a invalidite	
Maximum garanti en cas de décès et d'invalidité accidentels collectifs	2 000 000 €

PLAFONDS & FRANCHISES

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
RESPONSABILITÉ CIVILE - VIE PRIVÉE	
Tous dommages corporels, matériels, immatériels	4 500 000 € Maximum - Hors pays de domicile de l'assuré
Plafonné aux USA /CANADA	1 500 000 €
Intoxications alimentaires	1 500 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	450 000 € - Hors pays de domicile de l'assuré
Franchise	150 €
ASSISTANCE / RAPATRIEMENT	
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Prise en charge des frais de prolongations de séjour de l'assuré	80€/jour - maximum 10 jours
Transport médical d'urgence	Frais réels
Rapatriement vers le domicile	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Accompagnement du défunt	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80€/jour- maximum 10 jours)
Retour Anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent	Billet Aller-Retour
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Billet Aller/Retour pour un proche et prise en charge des frais de séjour (80 €/jour - max 10 jours)
INCIDENTS DE VOYAGE	
Avance de fonds	500 €
Assistance juridique	13 000 €
Avance sur caution pénale	7 500 €
Frais de recherche et de secours	5 000 €
Assistance Informations et aide à l'assuré Transmission de messages	Organisation du service
Assistance passeport, pièces d'identité	
Hors Assistance	Frais réels
Transmission de messages Assistance passeport, pièces d'identité	Frais reeis 150€

INTERRUPTION DE SÉJOUR

Remboursement de la partie du séjour non effectuée 5 000 €



68 bd de Port Royal - 75005 Paris Tél. : 01 74 85 50 50 - Fax : 01 72 77 90 36

Société de courtage d'assurances SAS au capital de 80 000 euros N° de RCS : Paris B 441 201 035 Garantie financière et assurance RC conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des assurances Inscrit à l'Orias N°07002147